

# 33<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL du FENOUILLÈDES

# Vendredi 20 - Samedi 21 - Dimanche 22 novembre 2015

Le RALLYE du FENOUILLÈDES est inscrit en catégorie CPEA

# REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

# **PROGRAMME - HORAIRES** Parution du règlement et ouverture des engagements : lundi 21 septembre 2015..... Clôture des engagements : lundi 9 novembre 2015 à MINUIT (cachet de la poste faisant foi)...... Parution du road-book : Samedi 14 novembre 2015 Dates et heures des reconnaissances : Samedi 14 novembre de 9h à 12h et de 14h à 17h Dimanche 15 novembre de 9h à 12h et de 14h à 17h ....... Jeudi 19 novembre de 9h à 12h et de 14h à 21h Vendredi 20 novembre de 9h à 12h et de 14h à 17h Vérifications Administratives : Vendredi 20 novembre de 18h à 20h à ..... Garage CHAPPELLE -PEUGEOT ZA Camp Llarg 66120 ILLE sur TÊT...... Samedi 21 novembre de 8h à 11h30 **Vérifications Techniques:** Vendredi 20 novembre de 18h15 à 20h15 à « La Catalane » ILLE /TÊT Samedi 21 novembre de 8h15 à 11h45 1ère réunion des Commissaires Sportifs Samedi 21 novembre à 10h30 à « la Catalane » ILLE/TÊT Publication des équipages admis au départ le : 21/11.. à ...12h30. Lieu : « la Catalane » ...... Publication des heures et ordres de départ le :21/11. à 12h30.... Lieu : « la Catalane » ...... Départ de la 1ère Etape : samedi 21 novembre à 13h00 de la Place du Foirail à ILLE sur TÊT Arrivée de la 1ère Etape : samedi 21 novembre à partir de 20h00 Place du Foirail ILLE sur TÊT..... Publication des résultats partiels et des ordres de départ de la 2ème Etape : samedi 21 novembre, 30mn après l'arrivée du dernier concurrent Départ de la 2ème Etape : Dimanche 22 novembre à 9h00, Place du Foirail ILLE sur TÊT Arrivée Finale: Dimanche 22 novembre à partir de 15h00 Place du Foirail ILLE sur TÊT Publication des résultats provisoires du rallye : 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix : dimanche 22 novembre 17h30 à « La Catalane » ILLE sur TÊT

# **ARTICLE 1P. ORGANISATION**

L'Association Sportive Automobile ... ASAC 66 en qualité d'organisateur administratif et l'Association TEAM CARS en qualité d'organisateur technique, sous le patronage de la ville d'ILLE sur TÊT, organisent un rallye, dénommé :

33<sup>ème</sup> Rallye du FENOUILLÈDES

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 253 en date du 30 juillet 2015

#### Comité d'Organisation

#### 1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA: Philippe FLAMENT 5656/0106

Commissaires Sportifs: Président Georges LEMMENS 46609/1411

Jacques PAOLI 2692/0805, Jean-Christophe LEROY 5492/0724

Secrétaire du Collège : Sylvie MARTINS 36042/0816

Directeur de Course : Patrick BOUTEILLER 128253/0811 .....

Directeur de Course Adjoint : Alex COLLIN 9671/0511

Directeurs de Course Adjoints E.S: Evelyne ROL 40773/0801, Nicolas BALDIT 134045/0801

Claude MARY 1622/0805

Directeurs de Course délégués aux E.S : Carmen BELCHI 8747/0804 Yves ESCLOUPE 76046/0903

Marc CIER 2942/0706, Jean-Paul PETIT 3139/0706

Médecin Chef: ADAMU .....

Commissaires Techniques: Responsable Christophe GIMENO assisté de Yves PERIE, Yvon JOURNAUX (responsable « bascules », Alain COSTE, Cédric GINIER, Jean-Pierre ROLLAND, Tony SPINELLI, Jean-Michel OTTAVI, ROCCA (responsable sonomètre)......

Chargés des Relations Avec les Concurrents (CS) : Responsable Gérard DURAND 13816/0801, Véronique PUYAU 21585/0905, JULIAN Audrey 170779/0801 .......

Chargés des relations avec la presse : Robert GRANDO 24413/0815,

Juges de Faits: Valérie GINIER 174698/0805 – Delphine GRAUBY 163789/0811

Jo DARDANELLI 20166/0803 - « BABETTE » 184702/0803

Mmes MM les Commissaires de Route FFSA

Et tous les Officiels figurants sur ce règlement particulier, ainsi que ceux du rallye VHC (art 1.1. règlement standard des rallyes), sauf les membres du Collège des Commissaires Sportifs

Directeur de Course délégué à la voiture BBR : Sophie ARGELES 17864/0816

Info Sécurité: Alain BASTID 155491/0801 - JORDAN

Info Sono: Marc DI FRANCESCO 19461/0816

Directeur de Course délégué à la voiture 000 : Michel CAMMAN 1465/0815 Directeur de Course délégué à la voiture 00 : Jean-Luc DEVRIÈSE 37766/0816

Voiture 0: M.Mme FASSARD

Directeur de Course délégué à la voiture Damier : M-Françoise POIRATON 11252/1004

Directeur de Course délégué au Parc d'Assistance : Thierry LE FOLL 58387/0809 Directeur de Course délégué au Parc de Regroupement : Thierry GRAUBY 163786/0811

Organisateur Technique: René LAFON 38126/0816

Chargé des relations avec les Commissaires : Daniel MARTINS 28192/0816

Chargé du Protocole : Jean-Michel OTTAVI 1534/0816

Délégué RTS:

Chargé du contrôle de la publicité : Jean-Pierre BOBO 25315/0816

#### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 33<sup>ème</sup> Rallye du FENOUILLÈDES compte pour :

La COUPE de France des RALLYES 2016 coef. 4 Le Championnat 2015 du COMITE LANGUEDOC-ROUSSILLON

Le Rallye du FENOUILLÈDES est inscrit en Compétition à Participation Etrangère Autorisée ......

#### 1.3P. VERIFICATIONS

Les horaires des vérifications seront communiqués aux équipages engagés lors du retrait des roadbooks.

Le parc de déchargement des véhicules sera situé sur le parking du « CARREFOUR » de ILLE sur TÊT Le parc de rechargement sera aux abords du parc fermé place du Foirail.

Les vérifications finales seront effectuées : Garage PEUGEOT CHAPPELLE
Adresse : ZA Camp Llarg 66130 ILLE sur TÊT
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

# **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

# **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

#### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Si à cette date le nombre d'engagés est inférieur à 80, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum (modernes et VHC confondues).

# 3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

 avec la publicité optionnelle des organisateurs : 550 € (25€ de réduction pour 1 membre licencié ASAC 66)

■ Equipage complet ASAC 66 : 500 €

sans la publicité optionnelle des organisateurs : 1100 € (x 2)

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, ainsi que de la photocopie des permis de conduire et des licences des pilotes et copilotes. Les chèques sont à libeller au nom de **TEAM CARS**. Pour les concurrents étrangers il ne sera accepté que des espèces lors des vérifications administratives.

Les Concurrents et les pilotes (étrangers) qui désirent prendre part à une Compétition à Participation Etrangère Autorisée ne pourront le faire qu'avec l'autorisation préalable de leur ASN (Autorité Sportive Nationale). Cette autorisation pourra revêtir toute forme que l'ASN intéressée jugera convenable. Pour toute compétition ouverte aux étrangers, toutes les voitures doivent être conformes en tous points aux règlements techniques de la FFSA. (art.IV.C. Règlementation Générale)

# ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

#### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance ne sera autorisée que dans le Parc prévu à cet effet à ILLE sur TÊT (parking de la Gare) .....

#### 4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6P.

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520X110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520X110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'art.5.4 du Règlement Standard des Rallyes 2015

# ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité optionnelle seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

# ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

#### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du FENOUILLEDES représente un parcours de 422.51 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 147 km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

#### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

- **6.2.6P.** Les horaires des reconnaissances auront lieu aux heures et dates prévues dans le paragraphe « programme » du présent règlement (3 passages maximum)
- =▶ Deux (2) adhésifs fluo portant le n° de reconnaissance seront distribués aux équipages lors du retrait du road-book. Ces adhésifs doivent <u>obligatoirement</u> être apposés sur les <u>vitres latérales arrières</u> du véhicule de reconnaissance. Le non-respect de cette obligation sera soumis au Collège des Commissaires Sportifs, une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion sera prononcée.......

**Limitation de vitesse :** 30km/h en agglomération – 60km/h sur les épreuves spéciales.

# **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

# 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Chef de poste : Chasuble Orange « Chef de Poste »
- Directeur E.S: Chasuble Rouge « Directeur de Course » ......

# **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA.

# **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA.

# **ARTICLE 10P. PRIX**

#### 10.1P. PRIX

Prix en espèces non cumulables.

#### Scratch:

```
1<sup>er</sup>: engagement X 2 2<sup>ème</sup>: engagement X 1 3<sup>ème</sup>: engagement X 2/3
Si plus de 120 partants « moderne » 4<sup>ème</sup>: engagement X ½ 5<sup>ème</sup>: engagement X ¼
```

```
Classe: les classes A5-A5K, A6-A6K, A7-A7K sont regroupées
```

```
1 à 5 partants : 1<sup>er :</sup> ½ engagement 2<sup>ème :</sup> ¼ engagement
```

engagement

+ 20 partants: 1<sup>er:</sup> 2 engagements 2<sup>ème</sup>: 1 engagement 3<sup>ème</sup>: ½ engagement 4<sup>ème</sup>: 1/3

engagement 5<sup>ème</sup>: ¼ engagement

#### Classement féminin (équipage entièrement féminin):

```
1<sup>ère</sup> : 1 engagement 2<sup>ème</sup> : ½ engagement, si moins de 5 partantes 50% d'abattement seront appliqués.
```

#### 10.1.1P. Cas particuliers

Les valeurs des prix sont calculées en fonction du montant de l'engagement réellement payé par les différents lauréats.

Les prix scratch et classes ne sont pas cumulables.

Dans le cas où il y aurait moins de 100 partants « moderne » les prix seront minorés de 10%

# Coupes

De nombreuses coupes récompenseront les lauréats et les Commissaires.

La remise des prix se déroulera le : dimanche 22 novembre à 17h30 à l'Espace « La Catalane »

#### \$

#### **REMERCIEMENTS**

L'ASAC 66 et TEAM CARS remercient sincèrement la municipalité de ILLE sur TÊT et la Communauté de Communes ROUSSILLON-CONFLENT pour leur aide matérielle, le Conseil Départemental 66 et la Région LANGUEDOC-ROUSSILLON pour leur aide financière ainsi que tous nos **partenaires privés**; et les Municipalités de ANSIGNAN, BELLESTA, CALCE, CAMPOUSSY, CARAMANY, CASSAGNES, CATLLAR, ESTAGEL, LE VIVIER, MONTALBA, PEZILLA de CONFLENT, PRATS de SOURNIA, TARERACH, VINCA.

-
RE
<u>~</u>
Ë
ш
3
z
_
ש
₽.
~
=
2
=
m
$\ddot{z}$
77
RAL
Ę
\tag{\tag{\tag{\tag{\tag{\tag{\tag{
\tag{\tag{\tag{\tag{\tag{\tag{\tag{
LYES
LYES